

■ Désertification médicale en Gâtinais : la réponse de l'ARS

Le sénateur Jean-Pierre Sueur est intervenu auprès du directeur général de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire, après avoir évoqué avec M. André Jean, maire de Sainte Geneviève-des Bois, les départs en retraite des médecins de ce secteur.

M. Laurent Habert, directeur général de l'ARS Centre-Val de Loire lui a répondu. Il indique notamment que « La commune de Sainte Geneviève des Bois, rattachée au territoire vie-santé de Châtillon-Coligny, a bien été classée en « zone d'intervention prioritaire » (ZIP), zonage qui permet aux médecins qui s'y installent de bénéficier de l'ensemble des aides financières possibles, notamment celle de l'assurance maladie dans le cadre du « contrat d'aide à l'installation médecin » (CAIM), de l'ordre de 50 000 € ».

Il ajoute que « Le zonage ainsi arrêté (...) doit nous permettre de faciliter et d'inciter davantage l'installation de nouveaux médecins (...), grâce également à de nouveaux projets qui émergent des territoires, en partenariat avec les professionnels de santé, les élus locaux et l'ARS Centre-Val de Loire ».